

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2016/04/29

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale de Renault a émis, à titre consultatif, un avis négatif (54,12%) portant sur la huitième résolution et les éléments de rémunération du Président-Directeur Général au titre de l'année 2015.

Le Comité des Rémunérations et le Conseil d'administration de Renault se sont réunis, hors la présence du Président-Directeur Général, afin de prendre connaissance du détail du vote exprimé et de délibérer définitivement sur cette question, conformément au Code AFEP/MEDEF.

Sur proposition de son Comité des Rémunérations, le Conseil d'administration de Renault a approuvé le maintien de la rémunération décidée pour le Président-directeur Général pour l'année 2015.

Le Conseil se félicite à nouveau de la qualité des résultats de l'année 2015, avec un chiffre d'affaires record de plus de 45 milliards d'euros, en hausse de 10,4 % et une marge opérationnelle de 5,1 %, en avance de deux années sur les objectifs du plan Renault 2016 Drive the Change.

Le Conseil d'administration a chargé le Comité des Rémunérations de la mission d'examiner les évolutions utiles de la structure de rémunération pour les années 2016 et suivantes.